

Date d'exécution: 27 juil. 2015 Version: 1.1 Date d'édition: 29 avr. 2019



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

RAVENOL TDG 75W-110

N° de l'article:

1221109

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

huile de graissage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Ravensberger Schmierstoffvertrieb GmbH

Jöllenbecker Str. 2

33824 Werther

D

Téléphone: +49 5203 9719 0

Télécopie: +49 5203 9719 40

E-mail: kontakt@ravenol.de

Site web: www.ravenol.de

E-mail (personne compétente): technik@ravenol.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Abt. Technik (Produktsicherheit), 24h: +49 700 24 112 112 (Contract ID: RAV) , +49 5203 9719 0 (Mo-Do 7.30 Uhr - 16.30 Uhr, Fr 7.30 Uhr - 13.15 Uhr) (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

Mention d'avertissement: Attention

Mentions de danger: -

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

EUH208	Contient Sulfure d'oléfine, produits de réaction de bis (4-méthyl pentan-2-yl) de l'acide phosphorique avec de l'oxyde de phosphore, oxyde de propylène et des amines, C12-14-alkyl (ramifié). Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Conseils de prudence: -

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible



Date d'exécution: 27 juil. 2015 Version: 1.1 Date d'édition: 29 avr. 2019

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Indications diverses:

L'huile de base / minérale utilisée a une valeur de moins de 3% de DMSO, de sorte qu'il n'est pas classée comme cancérogène.

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 68037-01-4 N°CE: 500-183-1 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486452-34	1-décène, homopolymère, hydrogéné Asp. Tox. 1 H304	25 - 50 Pds %
n°CAS: 68937-96-2 N°CE: 273-103-3	Polysulfures, di-tert-butyle La substance est classée non dangereuse selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]. Attention H317-H412	2,5 - 10 Pds %
N°CE: 931-384-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119493620-38-0000	Produits de réaction de l'acide bis (4-méthylpentan-2-yl) dithiophosphorique avec l'oxyde de phosphore, l'oxyde de propylène et les amines, alkyle en C12-14 (ramifié) La substance est classée non dangereuse selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]. Danger H302-H317-H318-H411	1 - 2,5 Pds %
n°CAS: 0000000-01-5	Huiles de base de faible viscosité, comparables (<20,5 mm² / s à 40 ° C) La substance est classée non dangereuse selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]. Danger H304	1 - 2,5 Pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

Aucunes mesures particulières ne sont exigées. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

En cas d'inhalation:

En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin. Veiller à un apport d'air frais.

En cas de contact avec la peau:

En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche abondamment à l'eau. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Protection individuelle du premier sauveteur:

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

mousse résistante à l'alcool Extincteur à sec Dioxyde de carbone (CO2)



Date d'exécution: 27 juil. 2015 Version: 1.1 Date d'édition: 29 avr. 2019

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Gaz/vapeurs, toxique

Produits de combustion dangereux:

Oxydes d'azote (NOx) Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

5.4. Indications diverses

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la répandre dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Utiliser un équipement de protection personnel. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Utiliser une protection respiratoire adéquate

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Pour le nettoyage:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7 Evacuation: voir rubrique 13 Protection individuelle: voir rubrique 8

6.5. Indications diverses

Éliminer immédiatement les quantités renversées.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Mesures de protection incendie:

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Voir section 8.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Enlever les vêtements souillés, imprégnés

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine.

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Protéger puits et canalisation d'une infiltration du produit. Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine.

Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Acide fort, Base forte, Comburant



Date d'exécution: 27 juil. 2015 Version: 1.1 Date d'édition: 29 avr. 2019

Classe de stockage: 10 – Liquides combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Aucune donnée disponible

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
Polysulfures, di-tert-butyle n°CAS: 68937-96-2	14,5 mg/m ³	① DNEL salarié ② DNEL long terme par inhalation (systémique)
Polysulfures, di-tert-butyle n°CAS: 68937-96-2	1,66 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② DNEL long terme dermique (systémique)
Produits de réaction de l'acide bis (4-méthylpent an-2-yl) dithiophosphorique avec l'oxyde de phosphore, l'oxyde de propylène et les amines, alkyle en C12-14 (ramifié)	8,56 mg/m ³	① DNEL salarié ② DNEL long terme par inhalation (systémique)
Produits de réaction de l'acide bis (4-méthylpent an-2-yl) dithiophosphorique avec l'oxyde de phosphore, l'oxyde de propylène et les amines, alkyle en C12-14 (ramifié)	12,5 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② DNEL long terme dermique (systémique)

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
Produits de réaction de l'acide bis (4-méthylpent an-2-yl) dithiophosphorique avec l'oxyde de phosphore, l'oxyde de propylène et les amines, alkyle en C12-14 (ramifié)	0,0012 mg/l	① PNEC eaux, eau douce
Produits de réaction de l'acide bis (4-méthylpent an-2-yl) dithiophosphorique avec l'oxyde de phosphore, l'oxyde de propylène et les amines, alkyle en C12-14 (ramifié)	0,12 µg/l	① PNEC eaux, eau de mer
Produits de réaction de l'acide bis (4-méthylpent an-2-yl) dithiophosphorique avec l'oxyde de phosphore, l'oxyde de propylène et les amines, alkyle en C12-14 (ramifié)	3,13 mg/kg p.c. /jour	① PNEC sédiment, eau douce
Produits de réaction de l'acide bis (4-méthylpent an-2-yl) dithiophosphorique avec l'oxyde de phosphore, l'oxyde de propylène et les amines, alkyle en C12-14 (ramifié)	0,313 mg/kg p.c. /jour	① PNEC sédiment, eau de mer
Produits de réaction de l'acide bis (4-méthylpent an-2-yl) dithiophosphorique avec l'oxyde de phosphore, l'oxyde de propylène et les amines, alkyle en C12-14 (ramifié)	24,33 mg/l	① PNEC station d'épuration (STP)

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Voir section 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

Protection oculaire appropriée: Remplir et transvaser



Date d'exécution: 27 juil. 2015 Version: 1.1 Date d'édition: 29 avr. 2019

Protection de la peau:

Protection des mains

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile), PVC (Chlorure de polyvinyle)

Épaisseur du matériau des gants: $\geq 0,4$ mm

Temps de pénétration (durée maximale de port) 480 min

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Protection du corps appropriée: Vêtements de protection

Protection respiratoire:

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir section 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

8.3. Indications diverses

Minérales limites de brouillard d'huile:

OSHA PEL - Valeur 5 mg / m³, ACGIH STEL - valeur de 10 mg / m³

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: Liquide

Couleur: marron

Odeur: caractéristique

Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
pH	non déterminé			
Point de fusion	non déterminé			
Point de congélation	non déterminé			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé			
Température de décomposition	non déterminé			
Point éclair	204 °C			
Taux d'évaporation	non déterminé			
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non déterminé			
Pression de la vapeur	non déterminé			
Densité de la vapeur	non déterminé			
Densité	874 kg/m ³	20 °C		
Densité apparente	non déterminé			
Solubilité dans l'eau	La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.			
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé			
Viscosité, dynamique	non déterminé			
Viscosité, cinématique	163,5 mm ² /s	40 °C		

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.



Date d'exécution: 27 juil. 2015 Version: 1.1 Date d'édition: 29 avr. 2019

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter: Acide, Comburant, Agent réducteur

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë:

Le produit n'a pas été testé.

Toxicité dermique aiguë:

Aucune information disponible sur la toxicité aiguë cutanée et par inhalation

Toxicité inhalatrice aiguë:

Aucune information disponible sur la toxicité aiguë cutanée et par inhalation

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Pas d'effet d'irritation.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Pas d'effet d'irritation.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Aucun effet de sensibilisation connu.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

Cancerogénité:

Aucune indication quant à la carcinogénicité pour l'homme. L'huile de base / minérale utilisée a une valeur de moins de 3% de DMSO, de sorte qu'il n'est pas classée comme cancérigène.

Toxicité pour la reproduction:

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

Danger par aspiration:

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement.

Informations complémentaires:

Les personnes ayant des antécédents dermatologiques ne doivent pas travailler sur un poste utilisant cette préparation. Peut provoquer une allergie cutanée.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique:

Aucune information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations complémentaires:

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Accumulation / Évaluation:

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible



Date d'exécution: 27 juil. 2015 Version: 1.1 Date d'édition: 29 avr. 2019

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets conditionnement:

Remarque:

Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée.

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie flu viale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	
14.1. N° UN			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
négligeable			
14.4. Groupe d'emballage			
négligeable			
14.5. Dangers pour l'environnement			
négligeable			
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
négligeable			

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non

Informations complémentaires:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Aucune donnée disponible

Date d'exécution: 27 juil. 2015 Version: 1.1 Date d'édition: 29 avr. 2019

15.1.2. Directives nationales

[DE] Directives nationales

Classe risque aquatique (WGK)

WGK:

2 - deutlich wassergefährdend

Description:

Présente un danger pour l'eau. (WGK 2)

Technische Regeln für Gefahrstoffe

Mesures minimales de protection selon TRGS 500

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Altöl-Verordnung (AltöIV)

[DK] Directives nationales

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Lister over stoffer og processer, der anses for at være kræftfremkaldende

[FR] Directives nationales

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Tableaux de maladies professionnelles

Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

[NL] Directives nationales

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Lijst van kankerverwekkende, mutagene, en voor de voortplanting giftige stoffen SZW

Algemeene beoordelingsmethodiek Water (ABM)

Nederlandse emissierichtlijn (NeR)

[CH] Directives nationales

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Mengenschwelle (Schweiz - StFV)

Gefahrencode

Brandverhütung, BVD (Schweiz)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

sections 1-16

16.2. Abréviations et acronymes

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

67/548 / CEE - Directive sur les substances dangereuses

1999/45 / CEE - Directive sur les préparations dangereuses

1907/2006 CE - Règlement REACH

1272/2008 CE - Règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges et modifiant les directives 67/548 / CEE et 1999/45 / CE et le règlement (CE) n ° 1907/2006 Règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), annexe II

Agence européenne des produits chimiques (ECHA), classification C & L et inventaire de l'étiquetage

Agence européenne des produits chimiques (ECHA), ECHA-CHEM Substances enregistrées

OCDE Le Portail mondial pour les substances chimiques (ChemPortal)

IfA de l'assurance sociale allemande contre les accidents: base de données sur les substances GESTIS et valeurs limites internationales pour les substances chimiques

UBA, Fachgebiet IV 2.4: Centre de documentation et d'information sur les substances polluantes dans l'eau RIGOLETTO (Catalogue des substances dangereuses pour l'eau)

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.